

DOSSIER

LES AVOCATS CHINOIS

ET LEUR LUTTE POUR LE RESPECT

DES DROITS HUMAINS¹

Cette note a pour objet d'attirer l'attention sur les pressions, les menaces et violations de droits qui affectent en Chine l'exercice de la profession d'avocat, le respect des droits de la défense et l'activité judiciaire dans son ensemble ainsi que la personne physique même des avocats.

LA PROFESSION D'AVOCAT

APERÇUS SUR LA PROFESSION ET L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

Les effectifs d'avocats ne sont pas connus avec précision. Les estimations vont de 114. 000 (pour 11.691 cabinets)² à quelque 150.000 professionnels. Ils se répartissent inégalement sur le territoire et selon les régions. Le dénombrement officiel pour 2008 est de 143.000 avocats contre 41.000 en 1990.

Chaque année, les tribunaux traitent plus d'un million cinq cent mille affaires ; plus de huit cent mille autres se régleraient par voie extrajudiciaire, c'est-à-dire par médiation, notamment dans les affaires relevant du droit civil et du droit administratif. La procédure de médiation peut soit être menée par les juges dans le cadre du tribunal, soit se dérouler au sein de l'organisme visé par la plainte.

Il est à noter que les accusés peuvent prendre pour défenseur des personnes n'ayant pas le statut d'avocat. Cependant ces derniers ne pourront exercer la plénitude des droits officiellement reconnus à l'avocat. En particulier, ils n'ont pas le droit de toucher une rémunération, ne peuvent visiter leur client en détention et

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

n'ont pas accès au dossier.

Ce dossier traite donc et des avocats stricto sensu détenteurs d'une licence professionnelle, et des personnes qui interviennent comme défenseurs parce que choisis par l'organisme où travaille l'accusé ou par ses parents ou amis. Tous agissent dans le cadre de l'article 32 de la loi de procédure pénale³.

ASPECTS FORMELS

Suspendue lors du mouvement antidroitier de 1957 puis officiellement supprimée en 1959, la profession est réapparue en 1979 avec un statut très différent des dispositions internationales habituelles. Un règlement provisoire de 1980 en fait des fonctionnaires juristes dépendants du Ministère de la Justice.

Une loi entrée en vigueur le premier janvier 1997 définit le professionnel comme « un travailleur juridique au service de la société ». Elle permet, parallèlement aux cabinets publics, la constitution de cabinets coopératifs et de cabinets privés d'avocats associés. Ces derniers regroupent aujourd'hui la grande majorité de la profession.

L'accession à la profession passe depuis 2002 par un concours national, commun à toutes les professions juridiques. Mais on ne peut exercer qu'après obtention d'une licence annuelle, délivrée dans la plupart des cas par le Ministère de la Justice et ses bureaux locaux.

UNE PROFESSION DANGEREUSE

NI SÉPARATION DES POUVOIRS, NI ETAT DE DROIT

La séparation des pouvoirs n'est reconnue ni en droit ni en fait. Les bureaux administratifs locaux donnent les autorisations d'exercer ; ils peuvent les retirer. L'exercice purement individuel de la profession est interdit et chaque avocat doit s'insérer dans un cabinet d'associés, dans un cabinet public ou dans un cabinet coopératif. Il est obligatoirement membre de l'Association nationale des avocats, à laquelle il doit verser une cotisation de plus de mille yuan. Les avocats ne peuvent constituer d'organisation syndicale indépendante.

À travers ces canaux officiels ou semi-officiels, nombre de pressions peuvent s'exercer sur les avocats, en particulier lorsque leur travail les amène à critiquer les pratiques des pouvoirs locaux ou centraux ; il est aisé alors de les accuser de « tentative de subversion du pouvoir d'État ». La majorité de la profession n'ose s'engager dans cette voie et recule devant les dossiers sensibles.

Les risques encourus ne sont pas seulement professionnels : des avocats ont été battus à mort ou sont détenus. Il s'agit donc d'une activité périlleuse pour ceux qui

osent défendre les victimes des autorités. Les dangers semblent d'ailleurs plus grands pour ceux qui sont parvenus à imposer leur point de vue au tribunal que pour ceux qui ont échoué et ont ainsi permis au pouvoir d'agir à sa guise.

LES PRESSIONS DE L'APPAREIL LÉGISLATIF

LA MENACE DE L'ARTICLE 306

Cet article du code pénal⁴ de 1997 trouble gravement l'activité professionnelle des avocats. En liaison avec l'article 38 de la loi de procédure criminelle⁵ et l'article 45 de la loi sur la profession d'avocat⁶, il fait peser sur eux la terrible menace d'une accusation de « parjure » ou de « faux témoignage ».

En effet, il n'y a généralement pas d'audition de témoins au cours des procès au pénal et les jugements reposent avant tout sur des documents écrits ; par suite si un avocat de la défense veut s'appuyer sur des témoignages qui contredisent les assertions du procureur, ce dernier peut s'appuyer sur l'article 306 pour demander l'arrestation de l'avocat pour faux témoignage ou pour pression sur les témoins. La peine encourue par l'avocat est un emprisonnement de trois ans au plus pour les cas non graves et de trois à sept ans pour les cas graves.

Sur les cinq cents avocats incarcérés sur la base du code de 1997, cent l'auraient été pour faux témoignage et fabrication de preuves, selon l'article 306. La plupart d'entre eux auraient été remis en liberté par la suite, ce qui laisse penser que l'article 306 est utilisé improprement par les procureurs pour intimider les avocats et les réduire au silence. Arrêté en 2003, l'avocat Ma Guangjun est resté deux cents dix jours en prison parce que ses témoins s'étaient rétractés après interrogation par la police.

L'ARTICLE 96 DU CODE DE PROCÉDURE CRIMINELLE

Il se rapporte à l'accusation de « divulgation de secret d'État ».

L'avocat qui défend un client accusé de crime portant atteinte à la sécurité de l'État (article 102 à 112 de la loi pénale) est soumis à des restrictions dans l'exercice de sa profession, notamment pour ses droits de rencontre avec l'accusé et pour la constitution du dossier. Les accusés doivent obtenir l'autorisation des services de sécurité pour entrer en contact avec un avocat⁷. Cette incrimination très générale s'étend parfois aux détails des affaires en cours, ce qui permet de reprocher aux défenseurs eux-mêmes d'avoir divulgué des informations secrètes.

LES RÉGLEMENTS RESTRICTIFS

L'Association chinoise des avocats a publié le 20 mars 2006 une « opinion

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

directrice » destinée aux avocats traitant des affaires de caractère collectif (c'est-à-dire impliquant plus de dix personnes). Le texte demande aux avocats d'informer sans délai les organes administratifs de la justice et d'accepter leur supervision et leur direction. Elle leur recommande de ne pas encourager leurs clients à participer à des démarches auprès des administrations, de ne pas participer eux-mêmes à de tels démarches et à ne pas prendre contact avec des organisations ou avec la presse étrangère.

Seuls les avocats « politiquement qualifiés » ont le droit de s'engager sur des sujets « collectifs et sensibles » et il leur faut pour cela l'approbation d'au moins trois partenaires de leur cabinet juridique. Or les sujets les plus brûlants d'aujourd'hui : disputes foncières, destructions d'habitats précaires, levées de taxes locales, pollution notamment, ont tous un caractère collectif.

Cette « opinion directrice » a appelé des compléments ou des reprises de la part des bureaux locaux de la Justice sous forme de directives diverses (février 2004 à Nantong ; octobre 2004 au Guangdong ; avril 2006 au Henan et à Shenyang ; juillet 2006 à Shenzhen). Ces textes restreignent tous la liberté d'expression et d'exercice professionnel des avocats et font peser sur eux des menaces de sanctions sévères.

LES NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGALES

Le 28 octobre 2007, le comité permanent de l'Assemblée nationale a modifié la loi de 1996 fixant le statut des avocats. Le nouveau texte devrait entrer en vigueur le premier juin 2008.

La profession s'est particulièrement intéressée à l'article 37 du chapitre 4. Il dispose que les avocats sont libres dans leur travail, « sauf s'ils tiennent des discours qui portent atteinte à la sécurité de l'Etat, qui diffament d'autres personnes, qui troublent gravement l'ordre du tribunal ».

Un groupe de travail d'avocats militants des droits civiques demande, dans un texte daté du 31 octobre 2007, le retrait de la référence à la sécurité de l'Etat, faute de définition du terme : lorsqu'ils défendent des personnes accusées de vouloir renverser le pouvoir d'Etat, il serait facile de les inculper eux-mêmes à ce titre. A la suite d'un procès de ce type, Li Jianqing de Qingdao, en début 2007, a perdu sa licence d'avocat.

L'article 33 affirme l'interdiction d'enregistrer les conversations entre avocat et client. Mais le texte n'est pas pour l'instant appliqué : lorsque Li Fangping et Zhang Jianguo ont rencontré le militant Yang Chunlin, la police a tout enregistré, interrompu l'entretien et transmis les bandes au procureur qui a interdit les entretiens ultérieurs

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

L'article 34 affirme que l'avocat a le droit, dès le début des poursuites, de copier les documents du dossier d'accusation et d'en prélever des extraits. Mais ce droit pour l'instant est fréquemment bafoué.

En conséquence, les membres du groupe de travail constate que, depuis la loi de 1996, onze ans se sont écoulés sans que les avocats aient obtenu les garanties nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle. Ils demandent instamment au gouvernement de s'engager en ce sens.

INTIMIDATION DES AVOCATS ET PÉNURIE DE DÉFENSEURS

Dans ces conditions, nombre d'avocats se découragent devant des dossiers qui impliqueraient un différent avec des autorités nationales ou locales. Ils estiment que face à l'accusation, ils auraient peu de chance de l'emporter. Notamment, lorsqu'il s'agit de défendre des dissidents politiques devant les tribunaux. Dans les rangs de la profession, d'ailleurs, une vingtaine seulement acceptent ces dossiers délicats, dangereux et peu rémunérateurs ; lorsque l'un d'entre eux est poursuivi, c'est encore dans ce même petit groupe qu'on se proposera de le défendre.

S'agissant de l'ensemble des inculpés, il semble qu'aujourd'hui 30% d'entre eux seulement aient trouvé un avocat pour les assister. En 1990, les avocats de la capitale traitaient en moyenne 2,64 cas criminels par an ; dix ans plus tard, ce chiffre moyen n'est plus que de 0,78 cas. La grande majorité des avocats préfèrent les dossiers civils et particulièrement les dossiers d'affaires ; beaucoup cependant n'opèrent pas ce choix de gaîté de coeur.

LE RÔLE ESSENTIEL DES AVOCATS DANS LA CONSTRUCTION D'UN ETAT DE DROIT

Dans leurs contestations de l'action des agents publics, après le mutisme répété ou l'indifférence des autorités (membres de l'Assemblée nationale y compris), les citoyens n'ont plus qu'à rechercher l'assistance des avocats avant de passer à la contestation violente. Ces actions peuvent relever du droit administratif (violation de la loi, des procédures d'expulsion ou d'indemnisation, abus de pouvoirs divers, détention abusive) ou du droit pénal et civil (détournements de fonds, non-respect des règles de sécurité, violences physiques).

Les avocats occupent donc une position essentielle dans le mouvement démocratique. Mais leur activité et leur liberté même se trouvent menacées dès qu'ils prennent trop à cœur la cause de ceux qu'ils défendent. En sorte qu'aujourd'hui, la profession d'avocats est l'une des plus exposées à l'intimidation et à la répression.

Il faut signaler les efforts des avocats et juristes pour améliorer le fonctionnement

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

de la justice, dans le cadre constitutionnel d'aujourd'hui. Compte tenu de la fréquence des condamnations fondées sur des aveux forcés et quelquefois obtenus par la torture – comme le reconnaît le gouvernement lui-même -, il est nécessaire de permettre une révision des verdicts, lorsque ceux-ci sont manifestement erronés.

C'est ainsi que le 9 juin 2007, l'Initiative pour une constitution ouverte a tenu son second symposium, avec à l'ordre du jour l'examen de cas avérés d'erreurs judiciaires non rectifiées, y compris avec condamnation à mort. A l'issue de la réunion, quatorze avocats ont adressé à la Cour suprême une lettre ouverte pour demander que soit facilitée la révision des procès et garantis d'abord les recours en appel. Parmi les signataires figurent plusieurs des avocats militants dont il est question dans les pages suivantes.

MODALITÉS D'ENTRAVE À LA JUSTICE

Elles varient avec les statuts professionnels des intéressés.
On distingue :

- Les avocats professionnels
- Les juristes qui travaillent dans les cabinets de ces avocats
- Les juristes qui assistent directement et individuellement les requérants dans leur démarche

AVOCATS DANS L'EXERCICE DE LEUR PROFESSION

OBSTACLES RENCONTRÉS DANS LE TRAVAIL

- Les avocats peuvent se voir interdire d'exercer par les autorités locales pour des durées plus ou moins longues.
- Les plaintes qu'ils déposent en assistant des groupes ayant subi des préjudices peuvent ne pas être enregistrées et les réseaux d'information du pouvoir refusent d'en parler.
- L'administration peut, sous divers prétextes, les empêcher d'entrer en contact avec leurs clients, notamment en prison, faute d'autorisation délivrée par les bureaux chargés de l'instruction.
- Elle peut restreindre l'accès au dossier, la photocopie des documents et la communication des pièces, même s'il ne s'agit pas de « secrets d'État » ; elle peut aussi informer les avocats de l'ouverture d'un procès au dernier moment, ce qui les empêche de préparer leur travail.

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

Pour surmonter ces obstacles, les avocats sont amenés parfois à verser des sommes d'argent aux officiels, au nom de l' « amitié » ou du « service rendu ». De bonnes relations avec le pouvoir facilitent l'exercice de la profession. Les dirigeants de l'Association chinoise des avocats ont d'étroites relations avec le personnel du ministère de la Justice, - où ils ont travaillé auparavant. La commission créée en 1997 par cette association pour sauvegarder les droits des avocats n'est que rarement saisie

ACTIONS RÉPRESSIVES

- Les avocats peuvent être des victimes directes de la répression administrative, à savoir : condamnés, détenus et emprisonnés pour « trouble à l'ordre public » lorsqu'ils soutiennent l'action de manifestants ; poursuivis pour « divulgation de secrets d'État » lorsqu'ils entrent en contact avec des médias étrangers pour faire connaître la cause qu'ils défendent.
- Il leur arrive aussi d'être frappés pour intimidation par des groupes de voyous liés, dans de nombreux cas lorsqu'il s'agit de conflits locaux, aux pouvoirs publics territoriaux. Ces agressions physiques peuvent aussi se porter sur des membres de leur famille.

AUTRES PERSONNES ACTIVES SUR LE PLAN JURIDIQUE

Hormis l'interdiction d'exercer, les auxiliaires de justice, salariés ou bénévoles, sont l'objet d'initiatives répressives semblables :

- Condamnation pour troubles à l'ordre public
- Accusation de divulguer des secrets d'État lorsqu'ils prennent contact avec des journalistes ou des personnalités étrangères
- Intimidations verbales et violences physiques diverses
- Pressions professionnelles auprès des cabinets d'avocats ou de juristes qui les emploient, notamment pour obtenir leur licenciement.

AUTRES ÉLÉMENTS VIOLANT L'ÉTAT DE DROIT CONSTITUTIONNEL

- Plusieurs détenus n'ont pu rencontrer en temps voulu d'avocats, alors qu'ils étaient inculpés pour « divulgation de secrets d'État », c'est-à-dire pour contact avec des médias étrangers. C'est le cas du journaliste Ching Cheong du Straits Times de Singapour (condamné le 31 août 2006 à cinq ans de prison pour espionnage au profit de Taiwan mais qui recueillait des informations sur l'ancien secrétaire du parti Zhao Ziyang) et de Yang Tianshui,

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

journaliste de Nanjing, arrêté pour « divulgation de secrets d'État » mais en fait pour avoir dénoncé les tortures pratiquées à l'encontre des membres du Falungong.

- Le droit d'en appeler aux autorités centrales en dernier recours est inscrit dans la constitution.

Dans l'impossibilité de travailler sur le plan local, des militants des droits de l'homme se rendent dans la capitale dans l'espoir de faire respecter la loi. Ils cherchent à rencontrer des personnalités étrangères de passage (comme la responsable des droits de l'homme pour l'O.N.U.) ou des journalistes, ou encore des députés (comme lors de la dernière assemblée nationale), voire à transmettre une pétition locale directement aux autorités gouvernementales.

Ces dernières démarches sont systématiquement bloquées par la police dès qu'elle en est informée. La répression des protestataires est souvent violente. Les manifestants sont parfois embarqués de force dans des trains à destination de leur district d'origine.

AVOCATS ET AUXILIAIRES DE JUSTICE VICTIMES DE LA RÉPRESSION OU MILITANTS DES DROITS CIVIQUES

La répression se concentre sur certaines personnalités courageuses de premier plan. Il s'agit de professionnels à compétence reconnue en Chine comme à l'étranger et engagés souvent depuis de nombreuses années dans le combat pour les droits de l'homme et le respect des principes inscrits dans la constitution chinoise.

Ces avocats sont organisés en cabinets, qu'ils dirigent ou dont ils sont membres. Ces cabinets (ou certains de leurs membres) se portent mutuellement assistance, lorsque l'un d'entre eux est attaqué par le pouvoir. On peut citer, de manière certainement incomplète, les groupes suivants :

- Cabinet Hua Yi (membres Teng Biao et Pu Zhiqiang)
- Cabinet Mo Shaoping (directeur Mo Shaoping), à Beijing
- Cabinet Sheng Zhi (directeur Gao Zhisheng), à Beijing
- Cabinet Gaobolonghua (directeur Li Heping) à Beijing
- Cabinet Jing Ding (directeur Zhang Xingshui)
- Cabinet Jie Tong (membre Zhu Jiuhu) à Beijing

Dans les listes – non exhaustives - ci-dessous figurent les personnalités en pointe

dans la lutte pour le respect du droit et des libertés constitutionnelles. Elles sont pratiquement toutes soumises à surveillance policière et à contrôle des conversations téléphoniques ou d'Internet.

LES AVOCATS EN LUTTE POUR LE RESPECT DES DROITS CONSTITUTIONNELS

- **Gao Zhisheng**, avocat et militant des droits civiques, a été arrêté le 22 septembre 2007. Il avait adressé le 13 septembre une lettre ouverte au Congrès des Etats-Unis au sujet de la détérioration des droits humains en Chine ; il ajoutait que, de ce fait, il lui était impossible de soutenir la tenue des Jeux Olympiques en Chine l'été prochain. Trois jours plus tard, la police avait fouillé son domicile. Arrêté le 15 août 2006, Gao Zhisheng avait été déclaré coupable d'incitation à la subversion en décembre 2006 pour ses activités militantes, condamné à trois ans de prison avec sursis assortis de cinq ans de mise à l'épreuve et astreint à quatre mois de garde-à-vue. Il avait été empêché de travailler pour un an (décision du 4 novembre 2005 du Bureau de la Justice de Beijing) après avoir adressé une lettre ouverte le 18 octobre 2005 à Hu Jintao et Wen Jiabao, pour que cesse la répression du Falungong et plus généralement celle des croyants. Arrêté le 13 janvier 2006, il avait été relâché peu après et avait échappé le même mois à un accident de voiture provoqué. Il a reçu plusieurs menaces de mort verbales mais explicites.
- **Guo Guoting**, défenseur en 2003 de Zheng Enchong (Cf infra), de fidèles du Falungong, ainsi que du journaliste Shi Tao, détenu depuis le 24 novembre 2004 pour « divulgation à l'étranger de secrets d'État » en fait pour avoir diffusé un texte officiel interdisant aux médias de marquer le quinzième anniversaire du massacre de Tiananmen (1989). Interdit d'exercer pour un an le 4 mars 2005 et assigné à résidence. Est parti au Canada.
- **Guo Yan** et **Tang Jinling**, défenseurs des paysans de Taishi (Guangdong), ont été licenciés par leur cabinet et frappés par des voyous alors qu'ils venaient apporter leur soutien aux villageois.
- **Li Fangping** et **Li Subin**, qui, venus à Linyi en compagnie du juriste Xu Zhiyong pour enquêter sur les violences du bureau local du planning familial signalé par Chen Guangchen, ont été encerclés et battus.
- **Li Heping** a été arrêté le 29 septembre 2007 et amené dans un local inconnu où il fut frappé, injurié et menacé pendant plusieurs heures. Relâché dans la nuit, il constata à son domicile qu'on avait dérobé ses documents professionnels et effacé le contenu de son ordinateur. Quelques jours plus tôt, la police lui avait enjoint, ce qu'il avait refusé, de quitter la capitale avec sa famille, - probablement pour prévenir toute initiative dans la période du XVII^e congrès du parti.

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

L'avocat avait défendu Gao Zhisheng (voir plus haut) en liaison avec le juriste Xu Zhiyong), Yang Zili, un étudiant qui avait diffusé des articles sur Internet et Tan Kai, un militant de l'environnement membre du groupe chrétien San Ban Pu Ren exécuté en décembre 2006. Il avait fait appel au nom de Gao Zhisheng, contre la décision qui retirait à cet avocat le droit d'exercer. Il envisageait, dit-on, de lancer une action contre le système du laojiao (rééducation par le travail).

- **Li Jiangqiang**, écrivain et défenseur d'écrivains dissidents emprisonnés (Zhang Lin, Guo Qizhen) et de militant pour la liberté de parole (Du Daobin, Liu Di., Luo Yongzhong, Yang Tianshui, Li Yuanlong) a perdu l'autorisation d'exercer en juillet 2007 sans justification de la décision, ce qui lui interdit de faire appel de la décision. Il avait été sanctionné de même manière en 2003 pour avoir lancé, avec cent cinquante autres avocats, un mouvement pour abolir la qualification du crime d' « incitation et subversion du gouvernement national » à l'encontre de citoyens exerçant leurs droits constitutionnels.
- **Li Jingsong**, directeur du cabinet juridique Yitong de Beijing, conseiller en matière comptable et fiscale a été placé sous surveillance policière pendant 24 heures le 21 décembre 2007. Il a dû quitter l'appartement où il s'était installé en début de mois, sur injonction policière faire à la propriétaire. Défenseur de Chen Guangcheng (voir plus loin sur ce juriste détenu), il avait été attaqué le 27 juin 2006 par une vingtaine de voyous qui avait retourné la voiture qu'il occupait et l'avait empêché de rencontrer son client et d'accéder au dossier.

Li Jingsong, ainsi que les avocats Teng Biao et Mo Shaoping, a reçu, le 10 décembre 2007, le prix des Droits de l'Homme de la République française des mains de Mme Rama Yade, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et aux Droits de l'Homme.

- **Mo Shaoping**, qui dirige un cabinet d'avocats de Beijing, s'est lancé dans l'action à partir de 1994 et a défendu de nombreux cas, dont celui du journaliste Zhao Yan, du New York Times.
- **Pu Zhiqiang**, a défendu de nombreux citoyens poursuivis pour expression d'opinion et notamment Chen Guidi et Wu Chuntao attaqués pour diffamation après publication d' « Enquête sur les paysans chinois » par le fonctionnaire dont ils dénonçaient les agissements. Le 24 novembre 2007, assigné à résidence pour l'empêcher de participer à une cérémonie en l'honneur de l'historien dissident Bao Zunxin, récemment décédé. Il avait pu se rendre le 5 juin 2007 à une cérémonie en mémoire des victimes du massacre de Tiananmen.
- **Qi Bing**, associés à plusieurs actions de Zheng Enchong à Shanghai. (Cf. infra)
- **Teng Biao**, avocat à Beijing, signataire de la protestation des intellectuels sur

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

la fusillade de Dongzhou, affirme que plusieurs de ses collègues avocats sont empêchés de rencontrer les villageois.

- **Wei Rujiu**, avocat de Beijing, défenseur bénévole des paysans de Huaxi (province du Zhejiang), menacé de perdre le droit d'exercer sa profession pour avoir « troublé l'ordre public ».
- **Wen Haibo**, assistant de Gao Zhisheng, avocat de Yang Maodong dont il demande la libération est placé sous surveillance policière.
- **Zhang Xingshui**, avocat de Li Jianping, inculpé le 14 mars 2006 après un an de détention, pour « incitation à la subversion contre la souveraineté de l'État », en fait pour publication sur Internet de texte qualifiant le régime de Mao Zedong d'autocratique. Avocat, assisté de Fan Yafeng, d'une quinzaine de fidèles protestants du Hubei, détenus depuis le 20 mars 2006.
- **Zheng Enchong**, (56 ans), qui assiste le pétitionnaire Tong Guoqing dans l'action intentée contre l'ancien ministre de la police Zhou Yongkang, a été interrogé pendant plus de sept heures le 8 novembre 2007 par la police de Shanghai (quartier de Shabei), trois jours après qu'un tribunal a jugé cette plainte irrecevable, Zhou Yongkang étant devenu membre du bureau politique du parti communiste. Battu dans sa prison (Tilanqiao à Shanghai). Privé depuis le 10 décembre 2005 de visite familiale.

Avocat à Shanghai, Zheng Enchong a conseillé et représenté des familles expulsées de leur domicile ou insuffisamment indemnisées. Son droit d'exercer lui avait été retiré par les autorités municipales en juillet 2001. Il avait été jugé à huis clos le 28 août 2003 pour avoir « communiqué des secrets d'État à des entités étrangères », en fait, pour avoir envoyé deux télécopies à Human Rights in China (New York). Il avait été condamné le 28 octobre 2003 à trois d'emprisonnement et libéré en juin 2006, puis assigné à résidence et privé de droits civiques jusqu'à juin 2007.

LES AUXILIAIRES DE JUSTICE

- **Chen Guangcheng**, juriste autodidacte et non-voyant, condamné le 24 août 2006 par le tribunal de Yinan (Shandong) à quatre ans et trois mois de prison pour « dommage à la propriété » et « organisation de troubles » - en fait, parce qu'il avait aidé et soutenu les victimes d'un service de planification des naissances (à Linyi, au Shandong) – a été battu en juin 2007 par six prisonniers sur ordre de ses gardiens. Il serait aussi privé parfois de nourriture, en raison de son insistance à faire appel de sa condamnation. L'administration a rejeté sa demande d'examen médical. Avant sa condamnation, il avait été roué de coups le 24 octobre 2005 et blessé par des voyous (dont deux représentants des autorités locales) puis privé de soins médicaux.

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

Chen soutenait les villageois dans leur action en justice contre la municipalité de Linyi (Shandong) qui avait mené une campagne d'avortements et de stérilisations forcées sur les femmes de la région.

- **Fan Yafeng**, docteur en droit de l'Institut des Sciences sociales de Chine, a assisté l'avocat Zhang Xinshui dans la défense de la liberté de pratique religieuse.
- **Li Baiguang**, écrivain, docteur en droit de l'Université de Beijing et directeur du Centre de recherche Qimin. a été arrêté à trois reprises - dont huit mois en décembre 2004 pour avoir « réuni plusieurs personnes en vue de détruire l'ordre social ». Il avait représenté plus de cent mille paysans de Fuan (province du Fujian) dans leur action pour maintenir leurs droits sur leurs terres.
- **Xu Zhiyong**, docteur en droit de l'Université de Beijing, avocat de Chen Guangcheng et qui avait contribué à faire connaître l'affaire de Linyi sur Internet,, a été arrêté avec son collègue Zhang Lihui, le 18 août 2006, le jour même de l'ouverture du procès de Cheng, sous l'accusation d'avoir volé des objets personnels. Les deux hommes ont été remplacés par des avocats désignés par le tribunal, lequel a poursuivi son travail malgré la récusation de ses défenseurs par Chen. Xu Zhiyong a été relâché à l'issue du procès mais il a été frappé, en compagnie de Zhang Lihui et d'un autre collègue, par une bande de voyous.

Ce juriste réputé s'est occupé de l'affaire Sun Zhigang (une personne battue à mort dans un lieu d'hébergement) et de celle du Journal de la métropole du sud (Nanfang Dushi Bao). Il a aussi défendu des entrepreneurs privés contre l'arbitraire administratif.,

- **Yang Maodong** (plus connu sous le nom de Guo Feixiong) arrêté le 14 septembre 2006 pour avoir apporté son soutien à l'avocat militant Gao Zhisheng, a été condamné le 14 novembre 2007 à cinq ans de prison et 40.000 yuan d'amende pour « troubles à l'ordre public » et « activités commerciales illégales ». Selon ses proches, il aurait subi de multiples tortures dans le cours de sa détention.

Guo Feixiong est connu notamment pour le soutien apporté aux villageois de Taishi auxquels il servait de conseiller juridique, ce qui avait conduit à son arrestation en septembre 2005. Sa grève de la faim, entreprise alors pour protester contre sa détention, avait reçu un large écho dans les milieux intellectuels démocrates. Il avait été relâché le 9 février 2006, placé sous haute surveillance policière

- **Zhu Jiuhu**, juriste de Beijing, a été arrêté le 26 mars 2005 pour réunion

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

illégal et « rassemblement de personnes pour détruire l'ordre social ». Il a passé quatre mois en prison. Zhu est connu pour avoir défendu 170.000 possesseurs de terrains pétrolifères dans leur action contre les autorités de Yilin (Shanxi)

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

APPENDICE 1

L'ETAT DE DROIT EN CHINE.

QUELQUES INFORMATIONS EN MARGE DE LA QUESTION DES AVOCATS.

(Dépêche de l'agence Xinhua, 19 décembre 2007). Le site internet officiel pour la prévention de la corruption (yjf.mos.gov.cn) est devenu inaccessible le 18 décembre 2008 quelques heures après son ouverture ce jour, en raison de l'afflux des appels, - « très supérieur à notre attente » aux dires d'un officiel. Le lancement officiel du site date du 13 décembre.

(Dépêche B.B.C., 17 novembre 2007). Selon le journal Fazhi ribao (Quotidien législatif), les parquets ont corrigé 33.398 cas de détention provisoire hors délais légaux au cours des cinq dernières années. Le nombre aurait fortement décliné : de 25.000 cas en 2003 à 201 en 2006 ; et 47 seulement de janvier à septembre 2007. Dans la même période, 3.149 agents pénitenciers ont été condamnés pour corruption et autres délits professionnels.

(Dépêche de l'agence Xinhua, 26 octobre 2007). Selon un rapport de la Commission de discipline du parti communiste, 518.484 membres du P.C.C. ont été sanctionnés au cours des cinq dernières années. Le rapport était destiné aux participants du XVII^e Congrès qui s'est achevé le 21 octobre. La Commission avait traité 677.924 affaires dans cette même période. Il s'agissait essentiellement d'affaires de corruption, de détournement de fonds et d'abus de pouvoir ainsi que de surcharges indues de frais d'éducation ou de frais médicaux ou encore d'opérations irrégulières touchant à des appropriations foncières.

(Dépêche de l'agence Xinhua, 26 septembre 2007). Selon une étude publiée par le ministère des sols et des ressources, 22% des acquisitions foncières récentes sont illégales. L'enquête porte sur la période octobre 2005 à octobre 2006. Dans huit agglomérations, la proportion atteint 80%. Ces acquisitions de terrains servent à des projets immobiliers ou industriels. Les gouvernements locaux fermeraient les yeux sur ces pratiques afin de se prévaloir de forts taux de croissance sur la zone dont ils ont la responsabilité.

(Dépêche de l'agence Xinhua, 22 septembre 2007). Selon un officiel chinois, 140.660 fonctionnaires ont restitué « volontairement » des pots-de-vin reçus au cours des cinq dernières années. Les sommes s'élèveraient à 676 millions de yuan (67 millions d'euros). Dans la même période, 6.828 agents publics ont été condamnés pour corruption ; et 16.441, pour jeux d'argent.

(Dépêche de l'agence Xinhua, 14 septembre 2007). De 2003 à juin 2007, le nombre des enquêtes sur des faits de corruption et d'abus de pouvoir s'est élevé à 169.159 cas pour 196.604 fonctionnaires démis de leurs fonctions. Selon le parquet central, dans ce dernier chiffre figurent 11.223 responsables au niveau du district ou au-dessus et vingt-neuf, à l'échelon de la province ou du ministère.

(Dépêche de l'agence Xinhua, 8 février 2007). En 2006, la commission d'inspection disciplinaire du parti a puni cent trente membres du parquet, dont cinquante-deux procureurs ou assistants du procureur et soixante-dix-huit fonctionnaires occupant des postes de direction dans les services de

Les avocats chinois et leur combat pour le droit

ces parquets, ceci dans le cadre d'un combat contre la corruption et les comportements répréhensibles dans les milieux judiciaires. Un rapport précédent faisait état de 273 punitions pour corruption dans les parquets nationaux.

D'autre part, 178 officiers de police ont été inculpés pour délits criminels en 2006, selon une déclaration du même jour du ministère de la Sécurité publique. Les services d'inspection auraient découvert 4.442 cas de violation de la discipline administrative, dont extorsions d'aveux pour la torture, usages d'armes non autorisés, acceptations de pots de vin et irrégularités dans les décisions administratives. Ces délits concerneraient 5.942 officiers. Le nombre des cas signalés serait de 8,4% inférieur à celui de 2005.

- ² Ce document s'appuie sur les informations recueillies sur divers sites Internet dont notamment China Rights Defenders, sur l'article *Human Rights Lawyers and the rule-of-law camp* du juriste Wang Yi, ainsi que sur le *Dictionnaire de la Chine contemporaine* (2006, Armand Colin)
- ³ Source Yazhou Zhoukan n°52. 2005.
- ³ Depuis 1992, les avocats étrangers peuvent créer un bureau de représentation en Chine, sur obtention d'une licence valable pour cinq ans délivrée par le Ministère de la Justice. Ils peuvent, depuis 2002, ouvrir un bureau nouveau tous les trois ans. Mais il leur est interdit de plaider devant les tribunaux chinois et de pratiquer le droit chinois.
- ⁴ Texte de 1997, amendé le 28 décembre 2002.
- ⁵ Du 17 mars 1996.
- ⁶ Loi amendée par le Comité permanent de l'Assemblée nationale le 29 décembre 2001.
- ⁷ Cette accusation, très largement utilisée, se fonde sur la loi du 5 septembre 1988 sur la protection des secrets d'État (art. 8 – 6), sur une note du ministère de la Sécurité publique du 20 février 1995 (articles2(3)-8)